

RÈGLEMENT PARTICULIER

49^{ème} Gran Premio Capodarco – Comunità di Capodarco

16 Août 2021

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve 49^{ème} Gran Premio Capodarco – Comunità di Capodarco, est organisée par le G.S. Capodarco – Piazza della Libertà – 63900 Capodarco di Fermo (FM) – Responsable: Mr. Adriano Spinozzi – Via Castelfidardo, 18 – 63027 Fermo – (+39)335 6780843 – fax (+39)0734-681228 – e-mail: adriano@gpcapodarco.net, se dispute le 16 Août 2021.

Président de l'Organisation : M. Gaetano Gazzoli – cell. (+39)337-632031 – carte FCI n. A017601

Directeur de l'épreuve : M. Raffaele Babini – Via Donati, 2 – 48018 Faenza (RA) – cell. (+39)335-6511776 – Email: babiniraffaele@libero.it – carte FCI n. 035925F. Directeurs adjoints: M. Enzo Amantini – cell. (+39)328-6756272 – Carte FCI n. 641706Q et M. Fabio De Carolis – cell. (+39) 328-1777614 – Carte FCI n. 791726S

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est une manifestation internationale classe 1.2 MU réservée à la catégorie Under 23 pour Sociétés affiliées à la FCI et à la UCI, inscrite au calendrier UCI Europe Tour. Conformément à l'art. 2.10.008 et 2.10.031 du règlement UCI, elle attribue les points suivants aux classements UCI: 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 - 3 - 1 - 1 - 1 aux 10 premiers coureurs classifiés. Elle se dispute sous les règlements de l'UCI. Dans le respect des normes anti Covid-19 l'organisation s'engage à remplir toutes les dispositions des protocoles UCI-FCI.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

L'épreuve est sur **invitation** et l'inscription doit être effectuée au moyen du **bulletin d'engagement** qui doit parvenir au moins 20 jours avant la date de l'épreuve. Conformément à l'article 2.2.003bis du règlement UCI, elle est réservée aux UCI ProTeams italiens, UCI ProTeams étrangers (max.2), équipes continentales UCI, équipes professionnelles cyclo-cross UCI, équipes nationales, équipes régionales et de club composées de **5 (cinq) coureurs**, sans préjudice de l'article 1.2.053 l'équipe ne pourra pas participer avec moins de **4 coureurs**. L'équipe doit confirmer les noms des coureurs titulaires et des deux remplaçants 72 heures avant l'épreuve. Pour éventuelles indemnités de participation (frais de voyage, de pension) sont valables les règles mentionnées dans le bulletin d'engagement. Le Directeur Sportif est responsable des coureurs et des membres de son équipe, communiqués officiellement à l'organisation au moment de l'accréditation.

ARTICLE 4. DOCUMENTATION POUR APPROBATION

L'épreuve se dispute sur le parcours indiqué dans les documents suivants : • Plan du parcours • Profil du parcours • Itinéraire horaire • Plan, profil et description des trois derniers kilomètres • Description zone dérivation voitures • Déclaration du directeur de l'épreuve et son adjoint • Liste des hôpitaux le long du parcours • Plans des lieux de départ et arrivée avec indication des sièges du Collège des Commissaires, Contrôle Antidopage, Secrétariat, Salle de Presse, Direction de l'Organisation.

ARTICLE 5. PERMANENCE ET CONFIRMATION DES PARTANTS

La permanence de départ se tient dès 18h.00 à 20h.00 Dimanche 15 Août 2021 et dès 8h.30 à 19h.00 Lundi 16 Août chez le Teatro Comunale de Capodarco en Piazza della Libertà.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence chez le Teatro Comunale de Capodarco en Piazza della Libertà Dimanche 15 Août 2021, de 18h.00 à 20h.00.

ARTICLE 6. RÉUNION TECHNIQUE

La réunion technique des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, avec le Directeur de l'épreuve, les Membres du Collège des Commissaires et le représentant du S.T.F. aura lieu le 15 Août 2021 à 20h.00 chez le Teatro Comunale de Capodarco en Piazza della Libertà.

ARTICLE 7. RÉUNION « SÉCURITÉ SUR LA COURSE »

Conformément au règlement UCI art. 2.2.034 bis la réunion « Sécurité sur la Course » du Directeur de l'épreuve et les Membres du Collège des Commissaires avec la police, les motos sécurité, les photographes, l'opérateur tv et tous les pilotes des véhicules officiels à l'échelon course aura lieu à 11h.00 Lundi 16 Août chez le Teatro Comunale de Capodarco en Piazza della Libertà.

ARTICLE 8. RASSEMBLEMENT DE DÉPART

Les coureurs effectueront la signature de la feuille de départ de 11h.45 à 12h.45 dans Piazza della Repubblica. Le cérémonial de départ aura lieu à la stèle de Fabio Casartelli dans via Giovanni XXIII à 13h.00. A 13h.15 il y aura le départ fictif avec un trajet neutralisé de 5 km. jusqu'à la Cantina Santa Liberata sur la Route Nationale 16 où se tiendra le départ réel à 13h.30

ARTICLE 9. PASSAGES A NIVEAU

Il n'y a pas de passages à niveau.

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 10. CONTROLE ANTIDOPAGE

Le contrôle antidopage, selon le règlement de l'UCI – ITA (International Testing Agency), sera effectué chez la Palestra Comunale qui se trouve à gauche 50m. après l'arrivée. Un contrôle antidopage pourra être effectué aussi par les organes de l'Etat Italien selon le règlement UCI.

ARTICLE 11. RADIO-TOUR

Seulement les voitures accréditées et autorisées peuvent suivre la course et doivent être munies d'appareil radio qui peut recevoir « radio-tour » en italien, français ou anglais. Les informations de la course, sont émises sur la fréquence 149,850 MHz.

ARTICLE 12. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre aux coureurs est assuré au moyen de 4 voitures du Team PREVITALI FSA dûment équipées. Le dépannage par moto est permis.

ARTICLE 13. PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

ARTICLE 14. CLASSEMENTS ET PRIX

Les classements suivants seront établis :

1. Classement individuel d'après le temps
2. Classement des S.I.
3. Classement des G.P.M.

1. Classement individuel d'après le temps

Le classement individuel est établi par l'ordre dont le coureur atteint la ligne d'arrivée.

Class	Euro	Class	Euro	Class	Euro	Class	Euro
1	2.425,00	6	180,00	11	60,00	16	60,00
2	1.210,00	7	180,00	12	60,00	17	60,00
3	610,00	8	120,00	13	60,00	18	60,00
4	305,00	9	120,00	14	60,00	19	60,00
5	240,00	10	60,00	15	60,00	20	60,00

Les prix suivants sont attribués selon le règlement international et les lois de l'Etat Italien aux 20 premiers coureurs classés. Les coureurs seront informés avant le départ au cas où il y ait des autres prix au delà du classement aussi bien que la modalité de attribution dans le cas de ex aequo.

Le montant des prix du classement individuel et prix spéciaux est de **€ 6.050,00**

Ce montant sera viré à la ACCPI (Associazione Corridori Ciclisti Professionisti Italiani - c/o Palazzo CONI - LCP/FCI - Via Piranesi 46 - 20137 MILANO - CF e P.IVA 07419480152) 7 jours avant l'épreuve et la ACCPI s'occupera, sur la base du classement final approuvé par le Jury, de la subdivision et le paiement des prix à chaque coureur et/ou à son délégué pour les prix uniquement par virement bancaire.

Le prix final pourra varier selon l'imposition de chaque coureur. A la fin de l'année la ACCPI lui enverra une « certification unique » à insérer obligatoirement dans la déclaration des revenus.

PRIX SPECIAUX**2. Classement des S.I.**

Le classement des S.I. est établi par le total des points attribués à chaque S.I. indiqué sur le parcours de l'épreuve.

Points: 5 – 3 – 1 aux trois premiers classés. En cas d'égalité de points il est fait appel d'abord au nombre de victoires dans les sprints intermédiaires et ensuite à l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée.

Au vainqueur sera attribuée la médaille d'or

2 ^{ème} Passage par Porto S. Giorgio	Km. 17,3
3 ^{ème} Passage par Porto S. Giorgio	Km. 27,8
4 ^{ème} Passage par Porto S. Giorgio	Km. 38,3
5 ^{ème} Passage par Porto S. Giorgio	Km. 48,8

3. Classement des G.P.M.

Le classement des G.P.M. est établi par le total des points attribués à chaque G.P.M. indiqué sur le parcours de l'épreuve.

Points: 5 – 3 – 1 aux trois premiers classés. En cas d'égalité de points il est fait appel d'abord au nombre de premières places dans les côtes et ensuite à l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée.

Au vainqueur sera attribuée la médaille d'or et le Trophée Fabio Casartelli

3 ^{ème} Passage par Capodarco GPM Casartelli	Km. 91,6
5 ^{ème} Passage par Capodarco GPM Casartelli	Km. 126,8
7 ^{ème} Passage par Capodarco GPM Casartelli	Km. 162,2

RÈGLEMENT PARTICULIER**ARTICLE 15. DELAIS D'ARRIVEE**

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur. (Article 2.3.039 du règlement UCI).

ARTICLE 16. RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement est autorisé à partir du 30^{ème} km. jusqu'à 20 km. de l'arrivée par le personnel des équipes à pied ou des voitures des équipes autorisées à la suite de la course et à poste fixe à partir du 102^{ème} km. au 104^{ème} km. localité Paludi – début de la côte de Capodarco.

ARTICLE 17. PROTOCOLE

Conformément au règlement UCI art. 2.3.046, les trois premiers coureurs et les leaders des classements annexes doivent se présenter à la cérémonie protocolaire de l'épreuve dans un délai de 10 minutes maximum après leur arrivée dans l'endroit dûment prévu près de l'arrivée.

ARTICLE 18. SERVICE MEDICAL

Les soins médicaux en course sont assurés par deux ambulances et deux médecins de course Dr. Matilde Gianni cell. (+39)392-4520903. L'Hôpital près du parcours est l'Hôpital Murri à Fermo. Tel. (+39) 0734-625111.

ARTICLE 19. ECOLOGIE

Conformément aux dispositions de l'UCI l'organisation s'engage pour la préservation de l'environnement avec l'aménagement de deux « zones vertes » dûment signalées, la première au long de la montée vers Capodarco et la deuxième 500 m. après le GPM où les coureurs doivent se débarrasser de leurs déchets au lieu de les jeter ailleurs au long de la route et où ils seront ramassés par des effectifs de l'organisation après l'épreuve.

Toute infraction de cette disposition sera sanctionnée selon les art. 2.2.025 et 2.12.007 du règlement UCI.

ARTICLE 20. NORMES DE SECURITE ET DISPOSITIONS DE L'ORGANISATION

Puisque la course se déroule sur des routes nationales et provinciales de grand passage, la Direction de l'Epreuve se réserve le droit de obliger à l'abandon les coureurs qui ont un retard non récupérable et qui se trouvent sans couverture de sécurité soit de l'Organisation, soit des forces de l'ordre pour la sauvegarde de la sécurité des coureurs mêmes aussi bien que des autres usagers de la route et pour éviter de gêner gravement la circulation.

Le retard est déterminé par le temps établi par l'autorisation et par le décret de suspension temporaire de la circulation.

ARTICLE 21. DISPOSITIONS GENERALES

Aucun sera autorisé à suivre la course sauf les personnes indiquées lors de la remise des pièces au titulaire du véhicule. Tout ajout ou éventuelle modification devra être signalé au Directeur de l'épreuve.

Les conducteurs des véhicules et motos accrédités, doivent respecter les règles du Code de la Route, de la Circulaire Ministerielle du 26.11.2014 ainsi que les dispositions du Directeur de l'épreuve et de ses collaborateurs. Ne sont en aucun cas autorisées à suivre la course les personnes qui n'ont aucune fonction reconnue par les Organisateur et inhérentes aux divers services. La Société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable de dommages découlant d'accidents survenus avant, pendant ou après la course à des spectateurs ou autres personnes, même étrangères à la manifestation, à la suite d'actions non perpétrées par cette même organisation.

Pour tous les points non prévus au présent règlement, les règlements UCI - FCI et de l'Etat Italien sont d'application.

ARTICLE 22. COLLEGE DES COMMISSAIRES

Le Collège des Commissaires est composé par :

Président du Collège	Celeste Granziera
Commissaire	Fabiana Contestabile
Commissaire	Ernesto Maggioni
Commissaire à moto	Andrea Gaiarin
Commissaire juge à l'arrivée	Simone Lamanda

Le Président Gaetano Gazzoli

Le Directeur de l'Epreuve

Raffaello Babini

Le Directeur Adjoint de course

Enzo Amantini

IL PRESIDENTE
COMMISSIONE STRADA-PISTA F.C.I.
Luciano Fusar Poli
05/07/2021

Associazione Sportiva Dilettantistica
G.C. CAPODARCO
Comunità di Capodarco
P.zza della Libertà, sc.n - 63900 CAPODARCO (FM)
Tel. 0734.678721 - Fax 0734.681228
cod. fisc. e part. IVA: 02187610441